

## LA LOI GRAND AGE et AUTONOMIE - 5<sup>ème</sup> BRANCHE

### Contexte

Le débat sur le grand âge est en cours dans un contexte où l'âgisme s'accroît et où une partie de la population, une partie des pouvoirs publics, une partie des hommes et femmes politiques et où une partie des scientifiques, rend les personnes âgées responsables de la crise économique résultant de la pandémie.

Est-il utile de rappeler que les personnes âgées occupent une place entière dans la société qu'il s'agisse de la famille, du monde associatif et politique et même économique ?

Est-il utile de rappeler que les personnes âgées payent le plus lourd tribut de cette pandémie ( au 1<sup>er</sup> février 22703 morts rien que dans les EPHAD contre 53354 dans les hôpitaux dont une grande partie a plus de 70 ans )?

Cette crise révèle (comme en 2003, année de la canicule ) les carences des établissements hébergeant des personnes âgées en moyens humains et matériels et l'isolement des personnes âgées en établissement et à domicile.

Dans un premier temps, pour lutter efficacement contre les conséquences désastreuses de la COVID-19 sur les personnes âgées, il faut rapidement mener la campagne de vaccination auprès de ces populations, multiplier l'information sur sa nécessité ( en laissant toutefois le libre choix de la vaccination ou non), donner les moyens et apporter les aides par l'intermédiaire des collectivités locales pour que les personnes âgées à domicile puissent s'inscrire et être emmenées dans les centres de vaccination.

Il faut rétablir la solidarité intergénérationnelle pour un bon équilibre de notre société.

### Historique

Rappelons que ce n'est que dans les années 1980 que la question du grand âge est entrée dans le débat public.

Rappelons la loi « Adaptation de la Société au Vieillessement » en décembre 2015

Rappelons que la loi grand âge est annoncée depuis 2017

Rappelons les rapports LIBAULT, EL KHOMRI, VACHEY (pour ne citer que ceux là). De rapport en rapport, à ce jour, la CFDT constate peu d'avancées concrètes

Il est grand temps que la loi grand âge annoncée par le Gouvernement se concrétise dans le 1<sup>er</sup> semestre 2021 comme annoncé initialement par le président MACRON. Il est grand temps qu'elle ne soit pas repoussée à la fin de la mandature comme indiqué par le porte parole du gouvernement cette semaine.

### Les avancées

Pour autant, nous approuvons la création de la 5<sup>ème</sup> branche qui sera gérée par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) relative à l'autonomie, s'ajoutant aux 4 autres branches de la Sécurité Sociale (code de la Sécurité Sociale – article L200,2)

Nous l'approuvons d'autant plus qu'elle concerne tous les âges et pas uniquement les personnes âgées évitant ainsi une stigmatisation de cette population.

Nous actons que la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) devienne ainsi une caisse de plein exercice.

Nous actons les efforts financiers apportés lors du PLFSS 2021 : une partie de la CSG (1.93% soit 28,1 milliards d'Euros, augmentée de 0, 15 points supplémentaires en 2024), la CSA (contribution de solidarité pour l'autonomie) et la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) seront affectées à cette branche.

### **Les revendications , les questions**

Cependant des inquiétudes et des questions demeurent :

La CNSA : quelle en sera la gouvernance ? Comment sera-t-elle composée ?

Pour la CFDT, elle doit, comme aujourd'hui réunir tous les acteurs concernés : à savoir les associations, syndicats, services de l'état, conseils départementaux, parlementaires et professionnels.( actuellement ,

on compte 92 voix au total, 41 pour les représentants de l'État, 51 pour tous les autres représentants.)

Sa déclinaison localement, doit, comme aujourd'hui, s'appuyer sur deux réseaux : les ARS et les départements.

Les efforts financiers sont insuffisants et sont principalement des recettes transférées.

La CFDT a fait des propositions sur le plan financier :

- étendre la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA) aux non salariés.
- décider d'un financement pérenne sur la base d'une solidarité large assurée par tous les revenus
- taxer la transmission à titre gratuit de tous les patrimoines, (une taxe de 1% pourrait rapporter 2,5 milliards d'euros.)  
Cette taxation serait plus solidaire que la récupération sur succession, qui ne concerne que les personnes dépendantes.

Rappelons que la CFDT proposait le maintien au-delà de 2024 de la CRDS versée à la CADES pour financer l'autonomie. Des débats budgétaires de l'automne, il apparaît que cette contribution servira à financer la dette COVID. Nous le déplorons.

La CFDT Retraités veut que soit créé un droit universel d'aide à l'autonomie quel que soit l'âge.

La CFDT revendique une véritable loi pour l'accompagnement du grand âge que ce soit en établissements ou à domicile. Elle devra tenir compte de l'accompagnement tant professionnel que financier du grand âge.

Les rapports EL KHOMRI, LIBAULT et VACHEY convergent tous sur la nécessité de répondre à la fois à une évolution indispensable du modèle actuel des EHPAD, en donnant de vraies perspectives aux organismes du secteur de l'aide et en revalorisant les métiers pour les rendre attractifs.

Ces perspectives valent également pour les personnels d'aides à domicile. Cela passe par une revalorisation des salaires et par une formation initiale et continue, par des ponts entre le travail à domicile et en EHPAD.

Il convient en effet de mieux organiser le système de soins autour des personnes vulnérables et d'améliorer leur accompagnement en rénovant le modèle des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Il faut aussi diversifier les types d'habitat alternatifs entre le domicile et l'EHPAD.

Pour les EHPAD, le reste à charge des familles au travers d'un financement mutualisé et solidaire, essentiellement public doit être diminué.

Pour le maintien à domicile , il faut renforcer le statut d'aidant qui vient juste d'être reconnu.

Tout est prêt et acté : il ne reste plus qu'à rédiger la loi

Or, on le voit, celle-ci est encore repoussée

Le 1er Ministre et la ministre déléguée à l'autonomie ont chargé trois personnalités de remettre de nouveaux rapports !!!!

- mission confiée à Michel LAFORCADE, sur les métiers de l'autonomie pour une mise en œuvre effective du rapport EL KHOMRI. Ce rapport a été rendu en octobre 2019, et aujourd'hui, M. LAFORCADE dit que sa mission est la mise en œuvre effective d'un certain nombre de propositions de ce rapport, mais il ne doit rendre ses conclusions qu'au mois de juillet 2021.

Pourtant nous notons que le 12 mars 2020 les partenaires sociaux avaient signé l'Avenant 43 relatif aux emplois et rémunérations de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD).

Il s'agit d'une réforme d'envergure qui va bien au-delà d'une simple remise à niveau des grilles salariales. Cet avenant a également pour objectif de développer les parcours professionnels des salariés pour une meilleure reconnaissance des compétences et des contraintes des métiers ;

Or, le 12 novembre 2020 la commission d'agrément a émis un avis défavorable à cet avenant.

- Mission flash demandée à Luc BROUSSY, président de la filière SILVER ECONOMIE, sur l'adaptation des logements, de l'urbanisme et des transports.  
Luc BROUSSY doit rendre ses conclusions fin janvier , mais il reconnaît qu'il va reprendre son propre rapport de 2013, car les constats sont à peu près les mêmes et ses solutions aussi !!! .
- Mission confiée à Dominique LIBAULT, qui avait déjà rendu un rapport « grand âge et autonomie » le 28 mars 2019, fruit d'une vaste concertation nationale s'appuyant sur des propositions élaborées avec les personnes et les acteurs concernés.  
Maintenant on lui demande de travailler sur la généralisation d'un guichet unique pour les personnes âgées et la création et l'animation d'un comité « autonomie et parcours de soins » !!  
Que sera ce guichet unique ? Ne ressemble t-il pas aux missions des CLICS et relais autonomie ?

Nos inquiétudes sont grandes et il y a urgence. La crise sanitaire actuelle en témoigne.

Quelles sont donc vos propositions sur ce dossier ? Allez-vous demander qu'il fasse partie des domaines à traiter au 1er semestre 2021 ?